



9H00 > 17H30

9 h 00 | Présentation du thème

Olivier de Frouville, professeur à l'université Paris II Panthéon-Assas, ancien membre du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires et du Comité des droits de l'homme des Nations Unies

(9h30

La complémentarité et la synchronie entre droits à la vérité, à la justice et à la réparation dans la théorie de la justice transitionnelle

Fabián Salvioli, professeur à l'université La Plata, rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion de la vérité de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition

(h) 10 h 00

Les difficultés pratiques de réalisation synchrone des droits à la justice, à la vérité et à la réparation – l'expérience du Comité contre les disparitions forcées

Emmanuel Decaux, professeur émérite de l'université Paris II Panthéon-Assas, membre et ancien président du Comité contre les disparitions forcées

- 3 10 h 30 > 11 h 00 | Pause
- ① 11h00

La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme

Agathe Petit, doctorante à l'université Paris II Panthéon-Assas

4 11 h 30

La jurisprudence de la Cour interaméricaine des droits de l'homme

Marie Rota, maître de conférences en droit public à l'université de Lorraine, membre de l'Institut de recherches sur l'évolution de la nation et de l'État (IRENEE)

- 12 h 00 | Débats
- 12 h 30 > 14 h 00 | Déjeuner (Réservés aux participants)

(1) 14 h 00

L'approche du Groupe de travail sur les disparitions forcées ou involontaires et l'expérience marocaine

Houria Eslami, membre et ancienne présidente du GTDFI

(14h30

Les interactions dans la région EuroMed

Wadih al Asmar, président du Centre libanais des droits de l'homme et président de EuroMed Droits

(5) 15 h 00

Les interactions en Ex-Yougoslavie

Gabriella Citroni, professeur à l'université Milano-Bicocca

(!) 15 h 30

Les interactions en Argentine

Emiliano Buis, professeur à l'université de Buenos Aires

- 3 16 h 00 > 16 h 30 | Pause
- **(!)** 16 h 30

Les interactions au Chili

Natalia Luterstein, doctorante à l'université de Buenos Aires

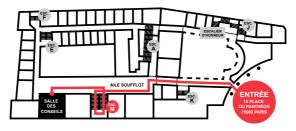
- 17 h 00 | Débats
- 17 h 30 | Rapport conclusif

Emmanuel Decaux, professeur émérite de l'université Paris II Panthéon-Assas, membre et ancien président du Comité contre les disparitions forcées



LES DISPARITIONS FORCÉES EN DROIT INTERNATIONAL : LES INTERACTIONS ENTRE LES DROITS À LA VÉRITÉ, À LA JUSTICE ET À LA RÉPARATION

Les droits à la vérité, à la justice et à la réparation sont trois droits bien établis en droit international. Si l'on suit la Convention des Nations Unies sur les disparitions forcées de 2006, les États qui sont parties ont l'obligation de les mettre en œuvre de manière synchrone. Ils ne peuvent pas sacrifier l'un à l'autre ou omettre une partie du programme. De même, les Principes des Nations Unies sur la lutte contre l'impunité («principes Joinet») préconisent aussi une action coordonnée sur les trois fronts. Or l'étude des situations nationales, montre qu'en pratique la mise en œuvre des trois droits est rarement synchrone. L'objectif de ce colloque est d'essayer de définir les interactions entre les trois droits à la fois sur le plan juridique, mais aussi en pratique, à travers plusieurs exemples de processus de justice transitionnelle, dans la région euro-méditerranéenne et en Amérique latine.



SALLE DES CONSEILS : RDC AILE SOUFFLOT > ESCALIER M > 2ND ÉTAGE GAUCHE